

**60**  
ans

C O L L O Q U E  
A N N I V E R S A I R E

# SOIXANTE ANS DE COPROPRIÉTÉ

(1965 – 2025)

LE CHANGEMENT DE PARADIGME

**Vendredi 6 juin 2025**

**Université catholique de Lyon (UCLy)**

Invité d'honneur  
**Hugues PERINET-MARQUET,**

*Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas  
Président du Conseil National de la Transaction et  
de la Gestion Immobilière (CNTGI)*

Sous la direction de  
**Jean-Marc ROUX,**

*Directeur scientifique des éditions Edilaix,  
Maître de conférences Aix-Marseille Université*

**Edilaix**  
FORMATION

# Colloque

# Soixante ans de copropriété

Invité d'honneur : Hugues PERINET-MARQUET, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas. Président du Conseil national de la transaction et de la gestion immobilière (CNTGI)

P R O G R A M M E

## 8h30 | Café d'accueil

## 9h00 | Propos introductifs



Par **Jean-Marc ROUX**,  
Directeur scientifique des éditions Edilaix

## 9h15 | La spécialisation des métiers

### CONTEXTE

L'accroissement des domaines de la copropriété et leur technicité ont favorisé l'apparition d'une spécialisation accrue des praticiens dans de nombreuses directions.

### PLAN SUCCINCT

- > **L'encadrement des pratiques** : le développement de la déontologie, les obligations de formations, initiale et continue, le rôle des organisations professionnelles (CNTGI) ou expertes (CRC, GRECCO).
- > **Les nouveaux métiers** : les syndicats à distance, les syndicats de redressement et les syndicats d'intérêt collectif, les techniciens tels les AMO, les diagnostiqueurs.



### INTERVENANTS

**Camille IVARS**, avocat au barreau de Paris  
**Renaud FRANCHET**, administrateur de biens à Lyon

## 10h45 | Pause

## 11h00 | L'impératif énergétique

### CONTEXTE

La rénovation, tant technique qu'énergétique, du parc des copropriétés est devenue un enjeu majeur qui se traduit par de nombreux mécanismes au sein du statut de la loi du 10 juillet 1965.

### PLAN SUCCINCT

- > **Réaliser les diagnostics et audits** : les DPE et audits collectifs.
- > **Financer les travaux** : le fonds de travaux, l'emprunt collectif.
- > **Planifier les travaux** : le projet de plan pluriannuel de travaux, le plan pluriannuel de travaux.



### INTERVENANTS

**Agnès LEBATTEUX**, avocat au barreau de Paris  
**Stéphane BENILSI**, maître de conférences à l'université de Montpellier

## 12h30 | Déjeuner partagé

## 14h00 | L'avènement du droit de la consommation

### CONTEXTE

À l'instar de nombreuses branches du droit, le statut de la copropriété a été gagné par le droit consommériste, tourné non seulement vers les (futurs) copropriétaires mais également vers les occupants des lots.

### PLAN SUCCINCT

- > **L'encadrement des professionnels** : loi Hoguet, le contrat-type de syndic.
- > **L'information des acquéreurs** : données économiques sur la copropriété, données juridiques (RCP, AG).
- > **L'information des locataires sur l'assemblée générale.**



### INTERVENANTS

**Pierre-Edouard LAGRAULET**, docteur en droit, avocat au barreau de Paris,  
**David RODRIGUES**, juriste à la CLCV, membre du CNTGI.

## 15h30 | Pause

## 15h45 | L'exigence démocratique

### CONTEXTE

Si la collectivité des copropriétaires s'exprime toujours, en principe, à travers une assemblée générale, les modalités grâce auxquelles elle adopte les décisions ont considérablement évolué depuis l'origine.

### PLAN SUCCINCT

- > **Les nouvelles assemblées générales** : la convocation (notification), la tenue (visio-conférence, vote par correspondance).
- > **Les nouvelles majorités** : l'abaissement des majorités, les passerelles.
- > **L'exception, la confiscation du vote** : les copropriétaires débiteurs, les copropriétés en redressement.



### INTERVENANTS

**Philippe MARIN**, avocat au Barreau de Paris  
**Colette CHAZELLE**, avocat au Barreau de Lyon

## 17h15 | Propos conclusifs



Par **Hugues PERINET-MARQUET**,

Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas. Président du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière (CNTGI)

## OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

Être capable d'appréhender les inflexions du droit de la copropriété de 1965 à 2025 et d'anticiper les prochaines orientations de gestion des immeubles placés sous le régime de la copropriété.

## TEXTES ÉTUDIÉS

Loi du 10 juillet 1965 au prisme des différentes réformes SRU, ALUR, ELAN, Climat.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Interventions destinées aux professionnels. Supports projetés remis le jour du colloque. Temps d'échanges prévus avec la salle.

## PUBLICS VISÉS

Administrateurs de biens, Syndics, Syndics de redressement, Avocats, Notaires, Administrateurs judiciaires, Géomètres-experts, opérateurs et prestataires des copropriétés.

# Vendredi 6 juin 2025

Université catholique de Lyon (UCLy) - 10 place des Archives - LYON 2<sup>e</sup>

## Le changement de paradigme

«Fruit de son époque, le statut légal du 10 juillet 1965 était axé sur l'affirmation de principes généraux, encore empreints des règles du droit immobilier classique.

Les innovations technologiques, la montée de l'individualisme, les préoccupations consuméristes et le vieillissement du parc immobilier français ont peu à peu modelé notre droit actuel de la copropriété, devenu plus complexe.

Si elle reste la référence, la loi dont nous fêtons les soixante ans a considérablement été remaniée. Il était donc logique que les éditions Edilaix se fassent l'écho de ses évolutions en revenant sur les grandes orientations qui ont marqué notre droit de l'immeuble collectif».

Jean-Marc ROUX

Directeur scientifique des éditions Edilaix

Annales des Loyers

et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

IRC Les Informations rapides de la  
**copropriété**

## Renseignements et inscriptions

Tél. 04 72 49 79 11

formation@groupe-edilaix.com

33 cours de Verdun-Récamier - CS 30241 - 69287 Lyon cedex 02



Organisme de formation : SAS Edilaix- capital de 90 000 € • RCS de Lyon • Naf 5814Z • Siret 524 427 135 00024 • TVA intra-communautaire FR05524427135 • Numéro de déclaration d'existence : 82 69 12727 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. • Certification AFNOR n° 2017/75773.01 • Homologation au titre de la formation continue des avocats ou des notaires.

# COUPON RÉPONSE

à renvoyer accompagné de votre règlement

**Inscription.-** La convention de formation est envoyée à réception de votre inscription. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement. La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront adressées après la formation.

**Prise en charge.-** Nous consulter.

**Annulation.-** L'annulation est prise en compte sans frais et par courriel jusqu'à 15 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements de participants sont autorisés sous réserve que la personne ait le niveau requis et sous réserve de communiquer avant la formation, le nom de la personne.

En cas d'annulation reçue moins de 15 jours, la société Edilaix facture 50 % du montant HT. En cas d'annulation reçue moins de 48 heures avant la formation, aucun remboursement ni report ne sera effectué.

Edilaix se réserve le droit, si le nombre de participants s'avérait insuffisant, d'annuler la formation et de rembourser les sommes perçues sans autre indemnité, des droits d'inscription. Conditions générales de vente sur le site [edilaix.com](http://edilaix.com)

**Rétractation.-** En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique, charge au participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. Par le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

**Accessibilité PSH/PMR.-** Cette formation peut faire l'objet d'aménagements spécifiques : Nous restons disponibles pour échanger sur son accessibilité et les compensations requises.

Contact référent Handicap : [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)

**RGPD.-** Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique.

**Droit l'image.-** En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case :

**Renseignements et inscriptions :** Julie au 04 72 49 79 11, [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com), [www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

Nom : ..... Prénom : ..... Organisme /société : .....

Adresse : .....

..... Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : ..... Profession : .....

Je participe au colloque **“Soixante ans de copropriété”** organisé le vendredi 6 juin 2025 à l'Université catholique de Lyon, Campus Saint-Paul (à proximité de la gare de Lyon Perrache) et je règle le forfait ci-dessous

**Forfait global .....390 € TTC** (325 € HT - TVA 20 %)

(Colloque, le déjeuner, les pauses, ainsi que les Actes du Colloque inclus)

- J'envoie le bulletin d'inscription et le règlement à :  
**Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier - CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02**
- J'ai bien noté que, selon le Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, l'assistance à des colloques compte pour 2 heures par an.

➤ Je signe après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription au dos de ce bon à découper (*également disponibles sur les sites de la société Edilaix*)

Date, cachet et signature